

## Département de l'éducation, de la culture et du sport

### Concept de formation des enseignants de la scolarité obligatoire et du secondaire 2 du canton du Valais pour l'intégration des ICT

#### Introduction

Ce concept de formation découle des lignes directrices du département de l'éducation, de la culture et du sport (2007) concernant l'intégration des ICT dans les écoles valaisannes de la scolarité obligatoire et du secondaire II. Il est l'un des trois piliers, avec les subventions matérielles et le soutien technique et pédagogique, de l'intégration des ICT au sein de l'Ecole valaisanne. Si le projet initial (1999) concernant les ICT laissait l'enseignant libre d'intégrer ou non les technologies de l'information et de la communication dans sa classe, ce deuxième élan marque clairement la volonté du département de former tous les enseignants afin de donner la possibilité à tous les élèves du canton de développer et acquérir des compétences concernant les médias et les technologies de l'information et de la communication. Les plans d'études en cours d'écriture prévoient des attentes spécifiques pour ces apprentissages.

En 2001, le rapport de la commission ICT précisait l'utilité et l'interdisciplinarité de l'intégration des ICT. Six ans après cette première étape riche en expérience et en formation essentiellement technique, ce concept de formation de tous les enseignants précise les lignes directrices et principes qui permettront aux enseignants de tous les degrés d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'intégration des ICT, avec leurs élèves, dans leur enseignement.

#### Objectifs généraux

*Tous les enseignants, des degrés concernés, doivent acquérir un minimum de connaissances (compétences) en ICT<sup>1</sup>. Le DECS se charge de la formation initiale et continue des enseignants. (Tiré des lignes directrices du DECS, 2007)*

L'objectif général de cette deuxième étape est d'amener TOUS les enseignants à intégrer d'une manière transversale les ICT dans leur enseignement. Si, au cours de la première étape, ce sont des objectifs essentiellement techniques qui ont été visés, les savoir-faire de base étant acquis, il s'agit maintenant de mener une réflexion pédagogique sur les apports des ICT dans l'enseignement et dans l'apprentissage.

#### Objectifs particuliers

- Intégrer les TIC (ICT) dans l'enseignement à tous les niveaux
  - faire intervenir les TIC dans toutes les disciplines en tant que ressource pédagogique et didactique

---

<sup>1</sup> Voir ligne directrices du DECS sur [www.ictvs.ch](http://www.ictvs.ch)

- introduire les TIC (ICT) dans le cadre de l'éducation générale aux médias
- Développer l'alphabétisation numérique
  - permettre à tous les élèves de la scolarité obligatoire d'acquérir des compétences de base dans l'utilisation des TIC (ICT)
  - promouvoir l'égalité des chances vis-à-vis des TIC (ICT) et des médias
  - assurer également, au degré secondaire II, une bonne connaissance des interrelations existantes et des notions techniques de base

Compétences à développer<sup>2</sup> :

- Compétences didactiques et méthodologiques
- Utilisation des logiciels et des technologies standard
- Utilisation des moyens actuels de communication et d'information
- Connaissances et expériences dans la pratique des contenus numériques d'enseignement et d'apprentissage
- Connaissances de certains aspects sociologiques, éthiques, économiques et juridiques liés à l'utilisation des ICT dans l'enseignement

## Principes

Les principes suivants sont particulièrement à respecter :

1. La formation initiale assure le développement des compétences requises pour atteindre les objectifs du concept cantonal de formation en ICT.
2. La formation continue répond aux objectifs décrits ci-dessus, en fonction des plans d'étude et de l'évolution des technologies.
3. Ces deux types de formation font largement usage des ICT pour la dispense des cours : logiciels, cd-rom, plateformes éducatives, micro-formations...
4. La formation en ICT permet aux participants, par le biais de situations d'apprentissage, d'acquérir et de diversifier leurs compétences en fonction des objectifs visés.
5. La formation aux nouvelles technologies reste nécessaire vu leur rapide évolution mais elle est toujours dispensée en relation une approche didactique et méthodologique.
6. L'ensemble des cours est conçu en modules de manière à tenir compte des acquis des enseignants et à réadapter la formation aux besoins.
7. L'ensemble des cours doit viser l'ensemble des compétences listées ci-dessous.
8. La formation continue comprend :
  - Des cours en présence des participants
  - Des cours à distance (e-learning) ou hybrides (blended-learning)
  - 4 niveaux de cours à choix afin d'acquérir les compétences en ICT souhaitées
    - Cours techniques de base
    - Cours d'usage
    - Cours d'intégration des ICT dans son enseignement
    - Cours "pour aller plus loin"

## Compétences individuelles visées

Les compétences visées pour un enseignant intégrant les ICT dans sa classe, sont classées en 2 catégories : les *compétences d'usage* et les *compétences méthodologiques et didactiques*.

---

<sup>2</sup> Tiré des "Recommandations relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine ICT, du 25 mars 2004, CDIP

## **A. Compétences d'usage**

<b>Compétences</b>	<b>Objectifs, remarques</b>
<b>A1</b> Etre à l'aise avec le système d'exploitation	« Etre à l'aise » signifie bien maîtriser les outils utilisables à l'école (logiciels, périphériques, réseaux etc.) et avoir un comportement rationnel face à l'ordinateur.
<b>A2</b> Connaître le vocabulaire et les concepts fondamentaux des ICT	Exemples de vocabulaire: Fichier, Dossier/Répertoire, Application/Programme, Client, Serveur, Volume, Mémoire (vive, de masse), Enregistrer/Sauvegarder, Périphérique/Unité centrale. Exemple de concepts : Hiérarchie de fichiers, formats de fichier, Internet/Intranet, Lien (hyperlien), Sauvegarde, WWW, E-mail.
<b>A3</b> Créer des documents	Créer des documents comportant du texte, des tableaux, des images, et permettant la publication sur papier, mail ou web en utilisant les logiciels appropriés.
<b>A4</b> Utiliser les réseaux (Internet, Intranet)	Recherche documentaire, courrier électronique, échange de fichiers.
<b>A5</b> Utiliser des équipements multimédias	Selon les besoins, utilisation de : projecteur, scanner, appareil de photo numérique, vidéo, etc.

## **B. Compétences didactiques et méthodologiques**

<b>Compétences</b>	<b>Objectifs, remarques</b>
<b>B1</b> Gérer une classe avec les ICT	Organiser pour les élèves un environnement d'apprentissage. Utiliser les ICT pour individualiser l'enseignement. Gérer la classe en cas de problème ou de panne. Avoir conscience des différents rôles et missions des enseignants et des élèves dans le cadre des ICT.
<b>B2</b> Éducation aux médias	Évaluer, pondérer et situer l'information avec les élèves; ensuite la traiter, la mettre en forme et la diffuser. Connaître les principes de la communication médiatique. Transmettre aux élèves les savoir-faire nécessaires. Connaître les impacts éthiques, sociaux et juridiques (protection et sécurité des données) de l'usage des ICT.
<b>B3</b> Savoir explorer, évaluer et mettre en œuvre un didacticiel	Faire une recherche sur la validité de l'utilisation d'un didacticiel dans l'enseignement. Mettre en œuvre des logiciels d'apprentissage conformément aux objectifs visés.
<b>B4</b> Intégration des ICT dans différentes formes d'enseignement	Travaux indépendants ou en groupes, présentations, tutorat par des élèves, travaux sous forme de projets.

<b>B5</b> <b>Connaître diverses utilisations des ICT dans l'enseignement</b>	Communication, simulation, démonstration, apprentissage (drill), recherche d'information, création et publication des documents (papier, web), connaissance des sites Internet concernant l'éducation.
---	--

## Organisation

1. La formation en ICT et son organisation est prise en charge par la HEP.
2. Cette formation, sous forme modulaire, compte une moyenne de 30 heures de cours offerts au niveau cantonal et au niveau établissement. Les compétences acquises sont attestées.
3. Des outils d'auto-évaluation sont mis à disposition des enseignants afin de faciliter leur choix de modules.
4. L'organisation et la planification des cours tiennent compte du degré d'enseignement des participants et de ses spécificités.

## Attestation

Une attestation est remise aux participants, à la fin de chaque cours par la HEP / FCE.

## Administration et responsabilité de formation

1. La HEP est responsable de la formation et tient un état de la formation des enseignants à des fins de planification, d'organisation et de statistiques et en informe régulièrement la Commission de coordination ICT.
2. L'enseignant-e est responsable de son auto-évaluation, de son inscription aux modules nécessaires à sa formation et de l'inventaire de ses activités de formation.
3. L'avance, le contrôle de la formation et l'atteinte des objectifs fixés dans le référentiel (voir plus haut) sont sous la responsabilité de l'enseignant lui-même et, si nécessaire, de son supérieur direct.

## Ressources et recommandations

1. Les ressources matérielles, nécessaires à la formation continue des enseignants, sont mises à disposition par les centres de ressources de la HEP.
2. La collaboration entre les degrés d'enseignement, les services du DECS concernés et la HEP est indispensable et assurée par la commission de coordination ICT.
3. Cette généralisation du projet ICT-VS doit être évaluée en continu et adaptée, si nécessaire, aux plans d'études adoptés par le canton.

## Sources

1. CDIP (2004, 25mars). *"Recommandations relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine ICT"*
2. CDIP (2007, 1er mars) *"Stratégie de la CDIP en matière de technologies de l'information et de la communication (ICT) et de médias"*
3. Ritz, T (2000, mars) *"Les technologies de l'information et de la communication à l'école obligatoire"*
4. Lignes directrices du DECS concernant l'intégration des ICT dans les écoles valaisannes de la scolarité obligatoire et du secondaire II . Période 2007 – 2012
5. Concept de formation TIC des enseignants du canton de Fribourg

Sion, le 4 mai 2009